

■ **AlpVision S. à r.l.**, à Vevey, développer et commercialiser des concepts et des licences pour la protection contre la copie illicite, la fraude ou la sécurisation de documents de toute nature (FOSC du 12.03.2002, p. 14). Statuts modifiés le 25 juin 2002. Capital social porté de CHF 120'000 à CHF 320'000, la part des associés Kutter Martin étant portée de CHF 40'000 à CHF 101'000, celle de Meylan Roland de CHF 17'000 à CHF 43'000, celle de Dewerpe Jean-Pierre, senior, de CHF 6'000 à CHF 32'000, celle de Jordan Frédéric de CHF 57'000 à CHF 144'000. La société ayant décidé d'adopter une nouvelle forme juridique, soit celle de la société anonyme, les statuts ont été modifiés le 25 juin 2002. Date du bilan de transformation: 25 juin 2002. La raison sociale devient: **AlpVision SA**. Capital-actions entièrement libéré: CHF 320'000, divisé 32'000 actions nominatives de CHF 10. Administration: Kutter Martin, désormais à Puidoux, président, qui n'est plus gérant, Dewerpe Jean-Pierre, senior, et Meylan Roland, tous avec signature collective à deux. Jordan Frédéric, qui n'est plus gérant, est nommé directeur avec signature collective à deux. Réviseur: Ernst & Young SA, à Lausanne.

Journal no 6756 du 11.07.2002
(00565044 / CH-550.1.025.213-9)